

Le président de l'université de Nîmes

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n°2012-614 du 30 avril 2012 modifié relatif à l'université de Nîmes,

Vu le décret n°2024-842 du 16 juillet 2024 portant création de Nîmes Université et approbation de ses statuts.

ARRÊTE

Article 1

Sont désignés Président et membres des jurys de la licence AES, les enseignants ci-dessous :

Licence 1ère année :

- BARTOLOTTI Guilhem, Président
- PERRIN Thibault
- PENATI Jimmy
- Suppléants : BAYARD Caroline, FOURNIER Aurore, JOSEPH Olivier

Licence 2ème année :

- BAYARD Caroline, Présidente
- BARTOLOTTI Guilhem
- PENATI Jimmy
- JOSEPH Olivier (extérieur)
- Suppléants : PERRIN Thibault, FOURNIER Aurore, JOSEPH Olivier

Licence 3ème année :

- PERRIN Thibault, Président
- BARTOLOTTI Guilhem
- PENATI Jimmy
- Suppléants : BAYARD Caroline, FOURNIER Aurore, JOSEPH Olivier

Article 2

Le présent arrêté sera affiché sur le site internet de l'Université de Nîmes et notifié aux personnes concernées.

Fait à Nîmes, le 28/10/2024

Le président de l'université

Benoit ROIG